

DELIBERATION N°04-14

Adoptant le principe de réalisation des Jeux Kali'na 2014

Séance du 14/03/14 (Quorum atteint)
Date de la convocation : 28/02/14

Membres en exercice : 15
Membres présents : 08 votants : 08
Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

PRESENTS :

Jean-Paul FERREIRA, Maire - Félix TIOUKA, 1^{er} Adjoint - Eveline PERIGNY-BAUMANN, 3^{ème} Adjoint - Alexis TIOUKA, 4^{ème} Adjoint - Les conseillers : Alain FREDERIC - Stéphane APPOLINAIRE - Mirka ALEXANDRE - Hervé ROBINEAU.

ABSENTS :

Liliane APPOLINAIRE, 2^{ème} Adj - Alain GIPET - David JEAN-JACQUES - Loick PAUL - Pascal AUGUSTE - Laetitia TIOUKA - Serge KILINAN (démissionnaire).

SECRETAIRE DE SEANCE :

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, il est procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Ayant obtenu la majorité des suffrages, Eveline PERIGNY-BAUMANN est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Monsieur le Maire expose : Que pour la 10^{ème} édition le fil conducteur principal sera essentiellement axé sur le culturel. Il sera donc mis l'accent sur les résidences d'artistes, la cérémonie d'ouverture, la grande soirée culturelle et aussi la cérémonie de clôture. D'ores et déjà, il est proposé d'acter le principe de réalisation de cette manifestation en décembre 2014.

Sur ces éléments, il invite les membres à en délibérer.

Le Conseil municipal,
Oui, à l'exposé du maire,

Après avoir délibéré ;

Adopte le principe de réalisation des Jeux Kali'na 2014.

Demande aux services de prendre toutes les dispositions nécessaires afin de concrétiser cette opération.

Autorise M. le Maire ou son représentant à prendre toute décision nécessaire et à signer tout acte y afférent.

Pour extrait certifié conforme

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

PO/LE MAIRE DE AWALA-YALIMAPO, Absent
L'Adjoint Suppléant

Félix TIOUKA

